

Les prétentions du gouverneur de La Capelle sur la ville de Vervins Une rivalité de pouvoirs militaires locaux pendant la guerre de Trente Ans

En 1650, en pleine Fronde, et tandis que l'armée espagnole entre en Picardie et assiège la ville et le château de Guise, un conflit opposant depuis 10 ans le gouverneur de la place royale de La Capelle et le marquis de la «bonne ville» de Vervins est à son paroxysme... Ce conflit ne fut d'ailleurs réglé qu'en 1668 : il dura 30 ans. Les documents de cette curieuse affaire ne comptent pas moins de 80 pièces dans le dossier des seigneurs de Vervins conservé aux Archives nationales. Un érudit vervinois, Eugène Creveaux l'étudia durant la seconde guerre mondiale et prépara un article resté inédit... L'affaire est complexe. Les auteurs de cet article en ont démêlé les fils – affaires de famille et chaîne de commandement militaire du gouverneur général de Picardie sur les gouvernements particuliers de la province – et reconnu les enjeux de pouvoirs exacerbés par les incertitudes du temps : minorité de Louis XIV et guerre ouverte sur la frontière de Thiérache.

Le sujet que nous traitons ici est original et inédit ; mais son étude prouve que les historiens du terroir savent exploiter les archives, non seulement locales comme l'on fait les fondateurs de la Société archéologique de Vervins à la fin du XIX^e siècle, mais contenues dans les dépôts nationaux ainsi que Pierre Noailles, le refondateur en 1937, en a donné l'exemple.

Eugène Creveaux, érudit vervinois

Après avoir obtenu un diplôme de maître-serrurier dans une école des arts et métiers et à la suite de son service militaire effectué dans un arsenal de la Marine nationale, Eugène Creveaux (1876-1957) installe à Vervins une entreprise artisanale de serrurerie et aussi de mécanique – activité toute nouvelle.

Très tôt il se lance dans la politique aux côtés des républicains progressistes : il est élu conseiller municipal en 1907 avec les amis de Pascal Ceccaldi, député radical-socialiste de la 1^{ère} circonscription de Vervins. Après la première guerre mondiale, en 1919, il devient premier adjoint du maire, Antoine Ceccaldi, le frère de Pascal. Puis il est élu maire en 1931, mais sera invalidé deux ans plus tard : c'était une époque où les querelles politiques des Vervinois étaient tranchées par le conseil d'Etat.

Dès la fondation du journal *Le Démocrate Vervinois*, devenu rapidement *Le Démocrate de l'Aisne*, Eugène Creveaux a publié ses premiers articles, d'abord en science sociale – alors une discipline toute nouvelle – puis sur la Révolution française et, plus généralement, sur divers sujets historiques, et, en particulier, sur l'histoire locale.

En 1927-1928, Eugène Creveaux publie dans *Le Démocrate*, sous la forme d'un feuilleton, ses recherches sur *Vervins pendant l'occupation, 1914-1918*, en utilisant les témoignages et des documents d'archives. Durant la Grande Guerre, E. Creveaux était à l'armée mais son épouse était restée à Vervins.

Par la suite, il proposera au président et au secrétaire de la Société archéologique de Vervins, qui n'avait plus qu'une existence formelle depuis 1909, de réanimer cette association en publiant une version étoffée et refondue de ce travail. Cette tentative restera vaine : Creveaux, marqué par des idées sociales et politiques a été rejeté par les notables bourgeois et vieillissants. Il fallut attendre la fin de l'année 1936 pour que Pierre Noailles, professeur de droit, étranger à la Thiérache mais qui avait épousé une jeune fille de la bonne société vervinoise, faisant fi des querelles partisanes, fasse appel à Eugène Creveaux comme secrétaire de la Société archéologique de Vervins qu'il venait de refonder.

En tenant la chronique historique du *Démocrate* durant la longue période pendant laquelle la Société archéologique de Vervins était en sommeil, Eugène Creveaux a joué le même rôle intellectuel que Léandre Papillon avait eut dans le *Journal de Vervins* au milieu du XIX^e avant la fondation de ladite Société en 1872-1873.

Devenu veuf à la veille de la seconde guerre mondiale, E. Creveaux s'installa chez sa fille à Enghien-les-Bains. Durant toutes les années de guerre il se rendit chaque semaine à Paris, à la Bibliothèque nationale et surtout aux Archives nationales, où il a patiemment dépouillé et recopié de sa fine écriture les précieux documents des archives des seigneurs de Vervins¹.

Une recherche inédite aux Archives nationales

C'est ainsi qu'E. Creveaux nous a laissé, entre autres notes, un manuscrit semblant tout prêt à être publié dans la nouvelle série de *La Thiérache*, bulletin de la Société archéologique de Vervins. Mais le sujet n'a pas été retenu pour le tome III édité en 1949 à l'occasion du centenaire du titre.

L'étude était tombée dans l'oubli jusqu'à ce que Jean Preux, alors trésorier de la Société, la redécouvre, avec d'autres papiers, en 1978, à l'occasion de la malheureuse démolition du siège de la rédaction du journal *Le Démocrate de l'Aisne*, à Vervins, dont E. Creveaux a tenu pendant longtemps la chronique historique. J. Preux a remis ces notes, après les avoir reclassées, à la Société.

Le thème choisi pour les *Mémoires* de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, au titre de l'année 2007, les guerres et les invasions sur le territoire du département, donne l'occasion à Jean-Paul Meuret, le spécialiste des églises fortifiées de la Thiérache et de la forteresse de La Capelle, et à

1. Eugène Creveaux, « Inventaire des Archives des seigneurs de Vervins saisies en 1793 et déposées aux Archives Nationales », *Fédération des Sociétés savantes de l'Aisne. Mémoires*, t. VII, 1960-61, p. 170-178.

Alain Brunet, toujours intéressé par le passé de Vervins, de publier l'essentiel de cette étude, après l'avoir revue, car Creveaux a commis quelques erreurs dans son commentaire, notamment dans la chronologie des gouverneurs de La Capelle ainsi que des seigneurs de Vervins.

Jean-Paul Meuret s'est chargé de revoir les documents, autrefois en possession des seigneurs de Vervins, conservés aux Archives nationales. Il s'agit d'une liasse importante, cotée T* 201/145, intitulée *Mémoires et enquêtes concernant les prétentions du gouverneur de La Capelle envers la Ville de Vervins* et contenant 80 pièces dont certaines ont été recopiées par Creveaux, comme il a été dit.

René du Bec de Wardes, gouverneur de La Capelle et seigneur de Vervins

La première pièce contenue dans le dossier des Archives nationales est datée de 1639. Mais, pour mieux cerner la question, il convient de la replacer dans un contexte historique plus étendu, englobant également les caractères institutionnels, en remontant une vingtaine d'années en arrière.

Il est à observer que Jean Preux, en reclassant les notes d'Eugène Creveaux, avait qualifié l'affaire comme une conséquence du remariage d'Isabeau de Coucy. Or, le cumul temporaire des fonctions de gouverneur de La Capelle et de seigneur de Vervins n'a soulevé aucune difficulté et n'a jamais été utilisé dans un argumentaire écrit. Cependant, cette hypothèse n'est pas à dédaigner, car elle a pu influencer les protagonistes dans un sens ou dans l'autre.

Haut et puissant seigneur, messire René du Bec, seigneur de Wardes (ou Vardes) et autres lieux, baron de La Bosse, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier des ordres du roi, gouverneur de La Capelle-en-Thiérache, est devenu seigneur de Vervins par son mariage avec haute et puissante dame, Isabeau de Coucy, dame de la ville et châtelainie de Vervins, Voulpaix, Burelles, Saint-Pierremont, Landouzy-la-Ville, Fontaine, etc. Leur contrat de mariage fut signé le 25 février 1618². En conséquence de son union matrimoniale, le mari, René du Bec de Wardes, est devenu juridiquement seigneur de Vervins puisque la femme mariée, même noble, comme l'épouse, Isabeau de Coucy, était soumise automatiquement à la puissance maritale de son époux ; c'est à dire que le mari était l'administrateur non seulement de ses propres biens et de biens de la communauté conjugale mais, aussi, des biens propres de son épouse, même séparée de biens. Cette disposition, venant du droit romain, existait d'une façon générale dans le droit coutumier sous l'ancien régime, donc dans la coutume de Vermandois applicable à

2. Edouard Piette, « les minutes historiques d'un notaire de Vervins, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle », *La Thiérache. Bulletin de la Société Archéologique de Vervins*, t. III, 1875, p. 173-175 et tiré à part, p. 65-67 (article 15).

Vervins, et a été reprise dans le Code civil jusqu'à la réforme des régimes matrimoniaux de 1965³.

Rappelons qu'Isabeau (ou Isabelle) de Coucy était l'une des filles de Jacques II de Coucy et d'Antoinette d'Oigny. Elle n'était pas appelée en tant que fille et cadette à devenir propriétaire de la seigneurie de Vervins. Mais le destin en décida autrement. Son frère, Jean 3^e du nom, décéda prématurément à l'âge de 21 ans, sans postérité, en 1588, un an seulement après avoir succédé à Jacques II. Antoinette d'Oigny resta veuve avec trois filles : Guillemette, née en 1568, Louise, qui mourut à 22 ans sans être mariée en 1591, et Isabeau qui avait vu le jour au mois de mai 1576. Mais ce n'est qu'à la fin de l'année 1609, que les deux filles survivantes procédèrent au partage des biens de la succession de leur père restés indivis. Isabeau, la cadette, eut dans son lot la seigneurie de Vervins laquelle jusqu'alors était administrée par Guillemette, l'aînée. C'est donc Guillemette qui mit son château de Vervins à la disposition du roi Henri IV afin que la conférence de la Paix puisse s'y tenir en 1598⁴.

Il faut souligner que les érudits locaux à partir de la fin du XVIII^e siècle et jusqu'à la fin du XIX^e siècle ont commis deux erreurs grossières – encore récurrentes de nos jours – au sujet d'Isabeau de Coucy.

La première étant d'affirmer qu'elle était dame et seigneur de Vervins⁵ lors de la négociation de la paix de 1598 et, qu'à ce titre, elle avait mis son château à la disposition du roi Henri IV et avait accueilli le légat du pape et les plénipotentiaires⁶.

La seconde – touchant à la présente étude – étant d'inverser l'ordre chronologique de ses deux mariages. En réalité, Isabeau était veuve de son premier mariage avec Roger de Comminges⁷.

3. Pour pouvoir disposer de ses biens propres la femme devait être autorisée et assistée par son mari : article XIX de la coutume de Vermandois (prévôté foraine de Laon). Voir Claude de La Fons, *Coutumes générales et particulières du bailliage de Vermandois*, Metz, Imprimerie de François Bouchard, 1710 (fonds Amédée Piette) ; disposition reprise par l'article 217 du Code civil (dit Code Napoléon) ; réformée par la loi n° 65-570 du 13 juillet 1965.

4. Henriette Noailles, « Heurs et malheurs des Coucy-Vervins II. En marge du traité de paix de 1598, Guillemette de Coucy », *La Thiérache 1973*, n° spécial du centenaire, p. 103-114. L'auteur s'est inspiré du travail de Claude Darblay (voir ci-après).

5. S'agissant de l'administration des biens des femmes, tant dans l'ancien droit coutumier, que dans le Code civil dans sa rédaction primitive, seules les filles majeures célibataires (qui n'étaient plus sous la puissance paternelle) et les femmes veuves avaient la pleine capacité juridique.

6. La vérité historique a été rétablie par Claude Derblay dans son ouvrage biographique, *Roger de Comminges, sieur de Saubole, gouverneur de Metz, 1553-1615*, édité par les P.U.F. en 1927. L'auteur a visité la ville de Vervins, mais son travail est resté ignoré par les quelques membres survivants de la Société archéologique de Vervins qui n'avait plus d'activité depuis 1909. Mme Noailles, a eu le mérite, une trentaine d'années plus tard, de le faire connaître sur le plan local. Malheureusement l'erreur figure encore au verso d'une carte postale reproduisant le portrait d'Isabeau de Coucy éditée en 1995 par la SAHVT.

7. L'épitaphe de Roger de Comminges seigneur de Vervins (par son mariage avec Isabeau de Coucy) est conservée dans l'église paroissiale Notre-Dame de Vervins. C'est un vestige d'un mausolée monumental qu'Isabeau avait fait édifier et dont la description a été donnée par Dubuisson d'Aubenay dans sa *Description de plusieurs villes de France*, t. III, p. 31 (manuscrit de la Biblio-

De ce premier mariage elle avait un fils, Claude-Roger de Comminges⁸ qui, devenu majeur, sera l'un des deux principaux protagonistes de l'affaire.

Quant à René du Bec, ces mêmes historiens locaux l'ont, curieusement, ignoré : ils ne l'ont pas fait figurer sur la liste des seigneurs de Vervins⁹ alors qu'il avait effectivement joui des droits seigneuriaux jusqu'à sa mort. Son rôle n'était pas négligeable puisqu'il était gouverneur pour le roi de Vervins, qui était alors une ville forte située dans le gouvernement militaire de La Capelle.

Cependant, il n'apparaît nulle part qu'il ait profité de ses doubles fonctions pour obliger les habitants de Vervins et de sa seigneurie (laquelle ne sera érigée en marquisat qu'en 1630, approximativement) à participer à la défense et à l'entretien de la forteresse de La Capelle ni à la subsistance de sa garnison.

De plus, les érudits se sont montrés peu diserts sur ce personnage. Pourtant celui-ci appartenait à la bonne noblesse normande : la famille du Bec-Crépin (ou Crespin)¹⁰. Né vers 1570, il était le fils de Pierre du Bec, qui était aussi gouverneur de La Capelle et avait embrassé la religion réformée¹¹, et de Louise de Chantelou, dame de la Bosse. Il avait épousé en premières noces Hélène d'O – dont il était resté veuf – qui lui donna trois fils : Jean (assassiné par des bandits lors d'un voyage en Italie en 1616), François-René (dit René II) et Claude, ainsi qu'une fille, également prénommée Renée¹². René II et Claude succéderont à leur père dans la survivance du gouvernement de La Capelle où ils auront des rôles

thèque mazarine). D'après une ancienne tradition vervinoise les deux statues priantes (Isabeau s'était fait représenter aux côtés de son défunt mari) étaient caractérisées par leur obésité (gros comme monsieur Saubole, grosse comme Madame Saubole) : voir « Essai sur les dictions et sobriquets historiques de la Thiérache » par Edouard Piette, dans le recueil *La Thiérache*, 1872-1875.

8. L'erreur a été commise par Dom Nicolas Le Long dans *l'Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, Câlon-en-Champagne, 1783, p. 527 et reprise par Amédée Piette dans les *Essais historiques sur la ville de Vervins*, Vervins, Imprimerie Papillon, 1839-41, p. 84 et 317 ainsi que par Edouard Fleury, qui s'est permis de manipuler les dates d'une façon indigne d'un historien, dans son article sur « les Comminges Vervins » publiée dans la revue *le Vermandois* en 1875, p. 155, 156 et 158. Le mérite du rétablissement de la vérité historique revient à Edouard Piette dans « les Minutes historiques d'un notaire de Vervins », *op. cit.* voir note 2 ci-dessus, suivies de la liste chronologique des seigneurs de Vervins, in *La Thiérache*, t. VIII, 1881, p. 222 et tiré à part p. 30. Il s'avère qu'en fait, Dom Le Long n'a pas consulté – volontairement ou non – une monographie manuscrite intitulée *Origine de la ville de Vervins* (qui semble être la continuation du *Traité des Nobles et des Vertus...* de François de l'Alouëte, 1573, jusqu'au début du XVIII^e siècle) laquelle, alors, figurait dans la bibliothèque seigneuriale de Vervins. Voir l'article d'E. Creveaux : « Découverte aux Archives Nationales d'une histoire manuscrite de la ville de Vervins remontant au XVIII^e siècle » (cote AN T* 201/38), *La Thiérache*, nouvelle série, tome III, 1949, p. 85-89. La consultation de ce document aurait évité à Dom Le Long de commettre cette importante erreur !

9. A l'exception de Maximilien Melleville dans le *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, 1865, t. II, p. 431 mais avec l'inversion chronologique des deux mariages d'Isabeau.

10. Un membre de cette famille, Philippe du Bec de Vardes, fut nommé archevêque de Reims en 1594 (J-E Decorde, *Histoire de Gournay*, 1850, p. 377-378). La dignité épiscopale de Reims était la plus importante de France en raison du sacre des rois. Cela montre que la famille du Bec avait la faveur d'Henri IV.

11. Il était l'un des chef du parti protestant dans le diocèse de Laon en 1567-68 : renseignement communiqué par Eric Thierry.

12. E. Piette, *Les Minutes historiques*, *op. cit.* et J-E Decorde, *Gournay*, *op. cit.*

touchant à la grande histoire durant la guerre de Trente Ans et la Fronde ; nous les retrouverons aussi à Vervins de même que leur sœur Renée. Remarquons, pour la généalogie des seigneurs de Vervins, qu'il n'aura pas d'enfants de son second mariage avec Isabeau de Coucy.

Par son origine géographique la famille du Bec était toute proche de la Picardie. Le microtoponyme Wardes, autrefois orthographié Vardes, est actuellement un hameau de la commune de Neufmarché (département de la Seine-Maritime) et, autrefois une paroisse indépendante. Wardes est situé à quelques kilomètres au sud de Gournay-en-Bray, sur la route de Gisors, à la limite du département de l'Oise. On peut encore y voir le berceau de la famille : un château entouré de douves possédant un gros donjon carré.

Durant une dizaine d'années, René du Bec, résidant à Vervins, administrera les biens de son épouse, Isabeau de Coucy, comme le révèlent les minutes des notaires de Vervins. C'est ainsi qu'il loue la rivière de Rabouzy (le Vilpion) moyennant une petite somme d'argent et surtout la fourniture d'écrevisses pour «sa cuisine notamment les jours maigres»¹³. De même il afferme pour neuf années la cense du Long-Pré, contre des redevances en numéraire et en nature, selon un usage qui s'est prolongé jusqu'à notre époque¹⁴, ainsi que le «Fort Le Roy» à La Verte-Vallée¹⁵. De plus, il baille le revenu de la châtellenie de Vervins, sauf exceptions importantes, notamment les droits féodaux¹⁶, et le revenu de la seigneurie de Boutancourt (dans l'actuel département des Ardennes)¹⁷. C'était un mode d'exploitation indirecte – rappelant celui de la commande des abbayes – qui débarrassait les seigneurs des contraintes d'une gestion directe tout en leur procurant d'importantes liquidités (la conséquence était l'enrichissement des notables bourgeois).

13. E Piette, *Les Minutes historiques*, *op cit.*, acte du 6 août 1621 (n° 21). Les écrevisses ont fait la célébrité de Vervins.

14. *Idem*, acte du 8 septembre 1622 (n° 22). La cense du Long-Pré était une ferme d'environ 65 ha. Il y avait une redevance en avoine pour les chevaux du propriétaire.

15. *Idem*, acte du 16 avril 1625 (n° 26). Le fort de La Verte-Vallée avait été attaqué au mois d'août 1578 par les troupes espagnoles de Don Juan d'Autriche, qui n'avait pas osé s'en prendre à la ville forte de Vervins. Les paysans retranchés dans le fort se sont battus vaillamment ; les Espagnols furent obligés de faire venir du canon. Le fort fut pris et les défenseurs impitoyablement massacrés. D'après Dom Bugnâtre rapporté par Dom Grenier dans le manuscrit sur l'essai de l'histoire de Laon.

16. *Idem*, acte du 26 avril 1624 (n° 24). Le seigneur bailleur se réserve les bois (en raison de la chasse) une pièce de pré appelée «les Grands Prés», au-dessus de l'étang du moulin à Vervins, l'ensemble des jardins fruitiers et potagers de Vervins, mais le Vieux-Château (le viel logis) de Vervins est compris dans la location ainsi que le château de La Mothe de Voulpaix (sauf un appartement réservé) ainsi que la jouissance des greniers, magasins, caves et celliers de la halle de Vervins (l'hôtel de ville). Le Château-Neuf de Vervins, la demeure d'Isabeau de Coucy et de René du Bec, ne fait, évidemment, pas partie du contrat. Les preneurs ne sont pas des Vervinois, il s'agit d'Antoine Mercier demeurant à la rue des Bohains à Lemé et Charles Viéville demeurant à Colonfay.

17. *Idem*, acte du 31 décembre 1627 (n° 27). Les Coucy-Vervins étaient possessionnés dans le Rethelois. Le preneur s'engage «à défrayer le seigneur bailleur et son train de chevaux» à chaque fois qu'il viendra à Boutancourt, et pour deux journées entières (sorte de droit de gîte).

Il convient de remarquer, toujours d'après les minutes notariales, que les enfants et les proches de René du Bec font de fréquents séjours à Vervins. Ainsi, Samuel Huppy, lieutenant au gouvernement de La Capelle (donc l'adjoint de René du Bec), signe son contrat de mariage avec Raine d'Etoquart au château-Neuf¹⁸: il en va de même pour le neveu de René du Bec. Charles d'O, sieur de Franconville, qui épouse la nièce d'Isabeau de Coucy, Louise de Boutilac, dont le père était gouverneur de la forteresse de Maubert-Fontaine¹⁹. Ces alliances renforcent les liens personnels entre les gouverneurs militaires et profitent au roi.

De même les enfants de René du Bec, son fils François-René (René II) et sa fille Renée, ont recours aux notaires de Vervins pour régler leurs affaires²⁰.

Mais la mésentente semble avoir éclaté dans le ménage après une dizaine d'années de mariage puisque le mari refuse d'autoriser sa femme à faire établir un papier terrier pour le récolement de ses droits seigneuriaux. Isabeau passe outre en se faisant autoriser judiciairement²¹.

René du Bec est mort à Paris le 27 (ou le 28) décembre 1633. Son cœur fut rapporté à Vervins et déposé en l'église Notre-Dame²².

En mémoire de son père, son fils Claude fonda un obit dans l'église de Vervins avec un revenu de 50 livres²³.

Le seul souvenir tangible de René du Bec subsiste dans la cour de l'hôtel de la sous-préfecture de Vervins, l'ancien Château-Neuf, sous la forme d'un modeste bas-relief, sculpté dans une pierre bleue, constitué par un écusson aux armes réunies de René du Bec et d'Isabeau de Coucy²⁴.

Quant à Isabeau, de nouveau veuve, elle s'était réfugiée à Laon pour échapper à la guerre qui sévissait de nouveau avec l'Espagne. Elle mourut le 7 juillet 1649. Son corps fut ramené à Vervins et inhumé dans le caveau seigneu-

18. *Idem*, acte du 21 avril 1618 (n° 16).

19. *Idem*, acte du 22 juin 1618 (n° 18).

20. *Idem*, actes des 17 mai (n° 29), 21 mai (n° 30) et 6 juin 1628 (n° 31).

21. *Idem*, dossier d'avril 1628 (n° 29). Il semble bien que le papier terrier n'ait jamais été réalisé alors.

22. Le 18 août 1792 le conseil de fabrique laïcisé fait injonction au curé constitutionnel Haution de faire transporter dans le cimetière Sainte-Anne les boîtes en plomb enfermant les coeurs des anciens seigneurs de Vervins et conservées dans une armoire située dans le mur gauche du sanctuaire. Ces enveloppes n'ont pas été localisées

23. Eugène Mennesson « Actes d'un notaire de Vervins au XVII^e siècle (suite) », *La Thiérache*, t. XIV, 1890-1891, p. 27-29 (acte du 26 février 1634, n° 149).

24. L'écu est parti (divisé) à dextre (droite) fuselé (ou losangé) d'argent et de gueules (rouge) qui est de Wardes, à senestre (gauche) de vair (fourrure) et de gueules à six pièces qui est de Coucy. L'écu est sommé d'une couronne de marquis et entouré d'une cordelière de veuve. Cette œuvre a donc été exécutée après le décès de René du Bec. Voir Léandre Papillon : « Antiquités se trouvant à la sous-préfecture de Vervins », *La Thiérache*, tome XII, 1887-1888, p. 54-55 Un dessin de cet écusson figure dans un album de la collection Papillon (archives SAHVT). Voir aussi la base Palissy du ministère de la Culture (Inventaire de la DRAC de Picardie). Il est à noter que les armes de René du Bec et d'Isabeau de Coucy sont gravées sur la façade de l'église de Hary (*Album du Journal de Vervins*, texte de Léandre Papillon (père); dessins lithographiés de Jules Léandre Papillon fils, Vervins, 1864). Cette église fortifiée a été reconstruite en 1619.

rial du chœur de l'église Notre-Dame. Elle léguera des sommes importantes pour des fondations pieuses²⁵.

Évidemment, l'union personnelle entre le gouvernement de La Capelle et la seigneurie de Vervins avait cessé au décès de René du Bec.

Les malheurs des deux fils de René du Bec

Il semble nécessaire, pour restituer l'atmosphère de guerre étrangère et de luttes civiles dans laquelle baignait Vervins, La Capelle et toute la Thiérache, d'évoquer les graves événements qui ont marqué le passage, successivement, des deux fils de René du Bec à la tête du gouvernement de La Capelle. Si ces événements n'ont pas de lien direct avec le sujet même de notre étude, ils ont vraisemblablement démontré aux militaires la nécessité d'un commandement unique dans notre petite région frontière.

René du Bec et ses enfants et petits-enfants ont été mêlés à quelques épisodes de l'histoire de France – la grande et la petite – ce qui permet d'affirmer le rôle prépondérant, à la fois militaire et politique, de la forteresse de La Capelle et du rôle de son gouvernement militaire en frontière correspondant à une grande partie de la Thiérache²⁶.

En effet, René du Bec de Wardes avait obtenu du roi Henri IV la conservation du gouvernement de La Capelle (c'est à dire que ses enfants lui succéderaient dans ce poste).

C'est donc tout naturellement qu'il se retira, l'âge venu²⁷ et que son fils François-René, dit René II, lui succéda²⁸, l'aîné étant décédé. Ce René II avait épousé, en 1617, Jacqueline du Bueil, une ancienne maîtresse d'Henri IV, qui l'avait faite comtesse de Moret²⁹.

Dans les années 1630, les intrigues et les trahisons, menées par les courtisans, sévissaient contre le cardinal de Richelieu, premier ministre du roi Louis XIII. La reine-mère, Marie de Médicis, s'était jointe aux séditieux. Richelieu la fit éloigner de la Cour. Mais elle adhéra à un nouveau complot visant à l'installer à La Capelle, tout près des Pays-Bas espagnols. Le nouveau gouverneur de cette forteresse, René II du Bec, se rendit complice de cette machination par amitié pour son beau-fils, le jeune comte de Moret, qui était un familier de la reine-mère. Mais Richelieu eut vent de l'affaire grâce à l'efficacité de ses espions. Il ordonna

25. Eugène Mennesson, *Histoire de Vervins*, Vervins, 1896, p. 250-251.

26. Pascal Chesnel, Nicolas Fauchere et Jean-Paul Meuret, *La Capelle, forteresse retrouvée*, Compiègne, 1994. Voir la carte p. 17. Bibliothèque du musée Condé à Chantilly. Voir aussi la carte de Petit-Bourbon.

27. Probablement au début de l'année 1628, date à laquelle il cesse de comparaître dans les actes reçus par les Notaires de Vervins.

28. La liste des gouverneurs donnés par Pierre Sergent dans son ouvrage *La Capelle-en-Thiérache des origines à nos jours*, 1974, est incomplète (voir p. 22).

29. Jacqueline du Bueil avait eu du roi Henri IV un fils bâtard : le jeune comte de Moret.

à l'ancien gouverneur, René du Bec père, d'interdire l'entrée de La Capelle à Marie de Médicis. Aussitôt, ce dernier se mit en route, arriva rapidement à La Capelle d'où il chassa son fils, sa belle-fille, leurs domestiques et tous ceux qu'il trouva suspects et mit la forteresse sur pied de guerre. La reine-mère, qui venait de Compiègne, continua sa route, sans insister pour entrer dans le fort, et se dirigea vers Avesnes. Cet épisode eut lieu les 18 et 19 juillet 1631³⁰.

René 1^{er} du Bec a accompli un véritable exploit sportif³¹ malgré son âge³². Il est vrai que Marie de Médicis voyageait dans un lourd carrosse³³.

Chassé par son père, le jeune gouverneur de La Capelle se réfugia à Bruxelles avec sa famille. René 1^{er} du Bec reprit provisoirement ses anciennes fonctions. Mais, rapidement il obtint que cette charge restât dans sa famille. Le roi donna la fonction à son troisième fils Claude du Bec baron de La Bosse³⁴. Ce dernier avait déjà eu une jeunesse agitée puisqu'il avait connu l'exil, entre 1626 et 1628, à la suite d'un duel. Il s'était mis au service d'un prince italien, le duc de Mantoue, en qualité de «mestre de camp» d'un régiment de 1 000 hommes.

Le poste de gouverneur de La Capelle n'était pas une sinécure : le nouveau titulaire le constata rapidement. Ainsi à la fin de la journée du 8 octobre

30. Maxime de Sars, *Histoire héroïque de La Capelle* (préface d'Alain Brunet), éditée en 2000, p. 75-78. E. Mennesson, *Histoire de La Capelle-en-Thiérache*, 1865, p. 34-37.

31. Cette affaire ne se comprend bien qu'à l'aide d'une carte. Au mois de juillet 1631, les protagonistes se situaient ainsi : la Cour, c'est à dire le roi Louis XIII, le cardinal-ministre Richelieu et la reine-mère Marie de Médicis séjournaient au château de Compiègne ; René 1^{er} du Bec était dans son domaine de Wardes. Entre Compiègne et Wardes il y a environ 20 lieues (une ancienne lieue royale valant environ 4 kilomètres). Dès qu'il fut averti par une lettre de Richelieu, apportée par un courrier à cheval, René du Bec se mit en route accompagné de quelques valets fidèles et bien armés sur de bons chevaux. Nous étions en été, saison où les jours sont les plus longs, et René était un soldat aguerri. Pour se rendre le plus rapidement possible à La Capelle il a dû emprunter un itinéraire direct par Gournay-en-Bray, Songeons, Marseille-en-Beauvaisis, Breteuil sur-Noye, Mondidier, Roye, Nesles, Ham, Saint-Quentin-en-Vermadois et Guise, long d'environ 40 lieues pouvant se faire en une dizaine d'heures. On trouvera des détails sur cette affaire et les sources originales dans Pierre Quentin-Bauchart, *Les chroniques du château de Compiègne*.

32. Il est curieux de constater que Maxime de Sars, dans son *Histoire héroïque de La Capelle*, écrit, p. 76-77, que «en dépit de son âge et de sa corpulence, M de Vardes fit aussitôt d'une traite les quarante lieues qui séparaient le château de Vardes en Normandie et La Capelle». L'auteur commet, lui aussi, une confusion entre les deux maris d'Isabeau de Coucy : c'est bien Roger de Comminges, son premier époux, qui était obèse.

33. Après s'être enfuie de Compiègne, escortée de ses gardes personnels et avec quelques dames de compagnie et servantes fidèles, Marie de Médicis passa une nuit au château de Sains-Richaumont ; c'est là qu'elle apprit qu'elle ne pourrait entrer dans le fort de La Capelle. Le lendemain elle reprit son voyage, elle fut obligée de traverser le bourg de La Capelle où René 1^{er} du Bec, du haut d'un bastion, la reconnaît à ses cheveux blancs – d'après une lettre qu'il écrivit au secrétaire des commandements du roi – et alla passer la nuit à Etroeungt.

34. Il est assez difficile de s'y reconnaître dans les noms et les titres des différents membres de cette famille. René 1^{er} du Bec avait le titre nobiliaire de marquis de Wardes (ou de Vardes), qui passa à René II ; Claude du Bec était baron de La Bosse (du nom d'un domaine familial qu'il avait hérité de sa mère).

1634 vers 10 heures du soir, une troupe de cavaliers arriva, à grand bruit, devant les retranchements de La Capelle ; une sentinelle donna l'alarme à la garnison. Claude du Bec, rendu méfiant par la mésaventure de son frère³⁵ ordonna immédiatement la mise en défense de la forteresse et le commandement de tirer sur tous ceux qui s'approcheraient. En fait, l'intrus était Gaston d'Orléans, le propre frère du roi Louis XIII, accompagné de quelques-uns de ses fidèles, qui venait, à bride abattue, de Bruxelles où il s'était réfugié. Ce prince du sang avait comploté contre son frère (il avait trempé dans le complot de la fuite de sa mère Marie de Médicis) ; mais les Espagnols, qui l'avaient accueilli, se méfiaient de ses perpétuelles intrigues et le surveillaient : il s'était enfui de Bruxelles et il rentrait en France après avoir obtenu le pardon de Louis XIII. Évidemment, Claude du Bec ignorait le retour en grâce de Monsieur, frère du roi. La scène a été décrite par Eugène Mennesson qui l'a empruntée aux historiens du règne de Louis XIII³⁶. Gaston, monté, au péril de sa vie, sur le bord du fossé, réussit à se faire entendre et reconnaître, grâce à un beau clair de lune, par Claude du Bec, venu se rendre compte de la situation, à l'extrême d'un bastion. Il demanda au gouverneur de ne pas tirer et d'envoyer vers lui un homme de confiance afin de lui monter les ordres de Sa Majesté dont il disposait. Ce qui fut fait. Gaston put entrer dans la place.

Le rôle politique de La Capelle, véritable « porte de la France », était clos. Mais dans la phase française de la guerre de Trente ans, la forteresse va être un enjeu militaire de premier ordre. Peut-être son gouverneur manquait-il à la fois d'expérience et ne disposait pas des moyens suffisants pour accomplir sa tâche. Claude du Bec était en butte à la vindicte personnelle du gouverneur général des Pays-Bas espagnols, le marquis d'Aytona, qui était persuadé qu'il lui devait d'avoir été joué par Gaston d'Orléans, et voulait le punir à tout prix.

Dès la déclaration de guerre, au mois de mai 1635. Claude mobilisa les milices rurales de la Thiérache, dont les meilleurs éléments vinrent renforcer les troupes régulières de la garnison, et se préoccupa du renforcement et du ravitaillement de la place forte. Pendant plusieurs mois, les garnisons de La Capelle et d'Avesnes – qui se faisaient face – se livrèrent à des coups de main, des escarmouches et des pillages dont les paysans firent les frais. Dans ces actions, Claude se montra actif et courageux.

Mais les Espagnols ne tardèrent à lancer une attaque d'envergure sur La Capelle. De puissantes forces ennemis investirent la place le 2 juillet 1636 et

35. Il semble que Claude, devenu gouverneur de La Capelle en remplacement de son frère, René II, réfugié à Bruxelles, soit toujours resté en correspondance avec celui-ci, comme le prouve un rapport d'un espion de Richelieu daté du 20 mars 1633. cité par Maxime de Sars (*op cit.*, p. 78) le baron du Bec (orthographié du Becq) est Claude, le marquis de Vardes est René II. Ce rapport prouve que Richelieu faisait surveiller Claude. Il prouve aussi que ce dernier avait déjà été nommé gouverneur avant le décès de son père, survenu le 28 décembre 1633, contrairement à ce que semble affirmer M. de Sars (*op cit.* p. 79) E. Mennesson, *op cit.*, p. 39. donne Griffet, *Histoire de Louis XIII* et Claude Malingre, *Recueil historique*. M. de Sars, *op cit.*, p. 79, reprend le texte de Mennesson sans citer les sources.

36. Une gravure ancienne représente cet épisode.

poussèrent hardiment le siège. Au bout de quelques jours seulement, Claude du Bec fut contraint d'envisager la capitulation ; ses soldats, qui n'avaient pas été payés, menacèrent de se révolter ; le tir de l'artillerie ennemie avait incendié les magasins à vivres et avait détruit un bastion. La capitulation fut signée le 9 juillet au matin, le gouverneur et la garnison française se retirèrent librement vers Saint-Quentin, escortés par des cavaliers espagnols. Le siège avait duré sept jours, alors que le gouverneur avait promis de tenir six semaines³⁷.

La route de l'invasion était ouverte, d'autant plus que Le Câtelec (au nord de Saint-Quentin) capitula dans les mêmes circonstances. Un conseil de guerre extraordinaire présidé par Louis XIII en personne, condamna, pour l'exemple, les deux gouverneurs, convaincus du crime de lèse-majesté, à être écartelés ; de plus ils étaient déchus de la noblesse et leur résidence principale devait être démolie jusqu'aux fondations et leurs bois coupés à hauteur d'homme³⁸. Mais la condamnation à la peine capitale des deux gouverneurs malheureux se fit en effigie car ils s'étaient enfuit. Ainsi, Claude du Bec, alors à Saint-Quentin, fut prévenu par sa sœur Renée, dame d'honneur de la reine. Tous les deux s'enfuirent à Sedan. Claude complota avec le comte de Soissons ; mais, par la suite, il fut autorisé à servir en Allemagne sous les ordres du maréchal de Guébriant (qui sera gouverneur de Guise) devenu son beau-frère³⁹. Dès la mort de Louis XIII, il fut réhabilité par lettres patentes du 14 juillet 1643. Il décéda en 1670, sans laisser de postérité des deux mariages qu'il avait contractés.

Pour en terminer avec la famille Du Bec, il faut mentionner que Mlle Renée du Bec – femme de caractère – a joué un certain rôle : elle était la confidente de la reine Marie-Thérèse, l'épouse de Louis XIV. Elle s'était mariée en deuxièmes noces avec le comte de Guébriant, qui sera un moment gouverneur

37. Pour le récit du siège, voir E. Mennesson, *op cit.*, p. 41-43 qui indique les *Mémoires de Bas-sompierre* et ceux de Saint-Simon (apparenté à la famille Du Bec), et M. de Sars, *op cit.*, p. 82-83, sans sources.

38. M de Sars, *op cit.*, écrit p. 86, que la marquise de Vardes, l'ancienne maîtresse d'Henri IV, essaya vainement de s'opposer à la démolition du château de La Bosse, en Beauvaisis, propriété de son beau-frère (le 28 août 1636). Rappelons que la marquise de Vardes n'est autre que l'épouse du frère aîné, François-René (dit René II) qui s'était exilé avec sa famille pour avoir trempé dans le complot de la fuite de Marie de Médicis. Cette intervention signifie que la marquise serait entrée en grâce ; quant à son époux, nous ignorons s'il avait été pardonné ; cela paraît douteux car Richelieu était toujours au pouvoir et nous savons qu'il n'était guère enclin à absoudre une faute politique. Dans l'*Histoire de Gournay* (*op cit.*), J-E Decorde indique, p. 378, que François-René aurait été pardonné par Louis XIV après un exil de 19 ans (donc en 1651). Mais cet auteur mentionne qu'il serait mort en 1688, âgé de 65 ans, ce que l'aurait fait naître vers 1623 (alors que son père était remarié avec Isabeau de Coucy), ce qui est impossible, puisqu'il a été gouverneur de La Capelle de 1628 (environ) à 1631. Si l'on ramène son décès à l'année 1668 (soit 20 ans en avant) cette indication devient plausible. N. B. : c'est aussi à tort que J-E Decorde le fait comte de Moret, alors que ce titre appartenait à son beau-fils, comme il a été dit.

39. E. Piette, dans les *Minutes historiques d'un notaire de Vervins* (*op cit.*) donne quelques renseignements sur Renée du Bec qui a recours aux tabellions de la ville pour régler des affaires patrimoniales au printemps de l'année 1628, alors qu'elle était célibataire majeure et âgée de 27 ans (voir *La Thiérache*, t. III. 1875, p. 184-189, et tiré à part, p76-81 (actes n° 29 du 17 mai, n° 30 du 21 mai et n° 31 du 6 juin 1628)).

de Guise, comme il a été dit⁴⁰. Notons, au passage, que le rôle des gouverneurs des places fortes de la frontière paraît essentiel.

Renée du Bec n'aura pas d'enfants de ses deux unions. A la cour de Versailles, un Du Bec (probablement un fils de François-René) se fera remarquer par ses aventures galantes.

Il est à noter que ni François-René (René II) ni Claude du Bec, lorsqu'ils exerçaient la fonction de gouverneur de La Capelle, n'ont émis la prétention, tout au moins d'une façon formelle, d'étendre leur autorité sur la ville et la seigneurie de Vervins. Mais, il n'est nullement exclu qu'en raison du réseau de relations qu'ils avaient établies avec les notables locaux, qu'ils aient bénéficié de quelques accommodements en la matière, moyennant quelques services rendus, gages de bonnes relations réciproques.

Un nouveau gouverneur à La Capelle Ses prétentions envers la ville de Vervins. La réplique des Vervinois

Après la reprise, coûteuse en hommes, de La Capelle par les Français sur les Espagnols, le 21 septembre 1637, le marquis de Lambert en devint le nouveau gouverneur⁴¹. Il ne restera que peu de temps à ce poste⁴². Vers la fin de l'année 1639, Michel de Bouzet, seigneur de Roquépine, qui commandait à Hirson, lui succéda⁴³. Le nouveau gouverneur était un homme énergique⁴⁴ qui ne s'embarassait pas de scrupules⁴⁵.

40. Renée du Bec avait fait un premier mariage qu'elle fit annuler pour impuissance de son mari; puis elle s'éprit de Jean-Baptiste Budes de Guébriant (le futur maréchal) et lui acheta une compagnie aux gardes du roi. E Piete (voir ci-dessus) donne comme sources les travaux de Tallemant des Réaux (*Historiettes*) Lebas (*Dictionnaire encyclopédique*), Le Laboureur (*Histoire du maréchal de Guébriant et Histoire de la maréchale de Guébriant*), le Père Anselme (*Histoire générale*). On peut s'interroger, à ce propos sur l'origine de la fortune des du Bec: soit les revenus de leurs propriétés familiales de Normandie, soit les bénéfices tirés par René du Bec, le père, de l'administration de la seigneurie de Vervins qu'il avait affermée, ou encore les profits du poste de gouverneur de La Capelle, occupé successivement par le père et les deux fils: on sait que les militaires vivaient sur le pays.

41. Jean de Lambert était le seul survivant des trois maréchaux de camp (grade analogue à celui de général de brigade) qui avaient participé à la reprise de La Capelle.

42. Abraham Fabert (le futur maréchal de France), major au régiment de Picardie, qui avait commandé l'attaque pour la reprise de La Capelle, avait été pressenti, mais il estima, modestement, que le poste revenait à Roquépine.

43. Roquépine était un gentilhomme gascon. Son neveu, Charles de Bouzet de Roquépine, agent général du clergé, sera abbé de Saint-Michel-en-Thiérache entre 1658 et 1661.

44. En 1641, il dénonça devant les juges du bailliage de Marle les agissements d'un avocat de Vervins, Jacques Pothin, chargé de recruter des hommes dans les villages du Vervinois, qui exemptait les jeunes gens en état de porter les armes moyennant le versement de pots-de-vin (Amédée Piete, *Le Régiment de Vervins*, tiré-à-part du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2^e série, t. VI, 1876, p. 28-29).

45. En 1649, près d'Effry, Roger de Villelongue, abbé de Bucilly, qui avait la prétention d'être un chef de guerre, se prit de querelle avec Roquépine qui le tua en duel.

Dès son installation, M. de Roquépine envoya une compagnie de cavalerie de la garnison de La Capelle prendre ses quartiers d'hiver à Vervins et dans les villages avoisinants.

Le corps de ville (la municipalité) s'éleva contre cette mesure qui n'incitait pas aux habitants, car le logement des gens de guerre était un véritable fléau. Isabeau de Coucy protesta auprès du roi Louis XIII. Descendante d'une illustre famille dévouée au intérêts royaux, la marquise douairière de Vervins, soucieuse de réaffirmer ses droits et prérogatives et ceux de son fils, Claude-Roger qu'elle avait eu de son premier mariage avec Roger de Comminges, voulut prouver – avec témoignages à l'appui – que son remariage avec René du Bec de Wardes, gouverneur de La Capelle, n'avait pu avoir pour effet l'abandon desdits droits et prérogatives.

Il fallait s'opposer immédiatement, en effet, à l'initiative de Roquépine qui impliquait d'importantes conséquences pour l'avenir : outre le droit de garnison, il y avait ceux de lever des contributions en numéraire pour l'entretien de la garnison, d'imposer des corvées pour les travaux du fort et de réquisitionner des vivres.

Cette première action permet de déterminer les motivations des parties en présence. Militaire de carrière et, de surcroît, galant homme envers les dames, Roquépine avait pu éprouver sur le terrain la complexité et l'enchevêtrement des compétences qui rendaient inefficace la chaîne du commandement. En face de lui, il y avait le groupe des Vervinois : d'abord Isabeau de Coucy, véritable symbole vivant, la dernière de sa race, qui, après son second veuvage, s'était retirée à Laon, moins exposée que sa ville de Vervins, puis son fils. Claude-Roger de Comminges, le premier d'une nouvelle dynastie, qui ne devait pas «réigner» longtemps sur Vervins, un courtisan vivant dans l'intimité du roi Louis XIII, homme malheureux en ménage ; enfin, il y avait le corps de ville (la municipalité de Vervins), composée de notables bourgeois qui administraient la ville de façon autonome.

Vervins était, en effet, «une petite ville» (au sens où l'entendait l'administration royale) dont les chartes de franchises médiévales (1163 et 1238) avaient été réactualisées par la *Transaction* de 1573. Pour sa défense et le maintien de l'ordre, elle disposait d'une milice bourgeoise composée de 6 compagnies de 25 hommes chacune plus une compagnie de la jeunesse de 50 adolescents, soit un effectif de 275 miliciens devant s'équiper et s'armer à leurs frais, la poudre et les balles leur étant fournies. Elle était dirigée par des notables qui avaient des grades militaires.

Depuis plus de cinq siècles, les Coucy, seigneurs de Vervins, avaient toujours commandé dans leur ville et le territoire de leur seigneurie pour le roi, sauf en de rares circonstances⁴⁶, soit directement, soit par des capitaines qu'ils désignaient. L'atteinte était donc particulièrement grave.

46. En 1549, le roi Henri II fit condamner et exécuter Jacques 1^{er} de Coucy, seigneur de Vervins, pour avoir rendu, en 1544, la place de Boulogne-sur-Mer aux Anglais qui l'assiégeaient. Par voie de conséquence, les biens de Jacques 1^{er} furent confisqués par le roi ; celui-ci les donna, peu de temps après, à Antoinette de Bourbon duchesse douairière de Guise qui les rétrocéda immédiatement à la famille de Coucy (Henriette Noailles, «Heurs et malheurs des Coucy-Vervins», *Fédération des*

A l'appui de sa protestation auprès du roi, Isabeau de Coucy avait joint une attestation, datée du 10 septembre 1639, de M. de Lambert, qui avait fait l'intérim de gouverneur de La Capelle durant quelques mois avant la nomination de Roquépine – comme il a été dit – aux termes de laquelle il déclare que la ville de Vervins et ses dépendances ne relèvent pas du gouvernement de La Capelle, ainsi qu'un certificat, délivré le 4 mars 1640, de M. de Chaulnes, gouverneur général de la Picardie, établissant que la ville de Vervins n'a jamais dépendu d'un gouvernement particulier⁴⁷.

Cependant, la carte du « Gouvernement de La Capelle » dressée par le géographe Petit-Bourbon, publiée en 1632⁴⁸, fait apparaître d'une façon très nette la ville de Vervins au milieu de cette circonscription militaire.

Mais le problème était plus compliqué qu'il n'y paraît : comme très souvent sous l'ancien régime il y avait des superpositions et des interférences d'autorités. Vervins était, en effet, une ville forte, dont l'origine était très ancienne, tandis que La Capelle était un fort de construction récente. Le statut de ville forte de Vervins impliquait plusieurs conséquences caractéristiques. Le seigneur était propriétaire de l'enceinte fortifiée⁴⁹ et, à ce titre, devait l'entretenir avec la participation obligatoire des bourgeois et des manants des paroisses voisines situées dans l'étendue de la seigneurie, sous la forme de prestations en nature (corvées de travaux, fournitures de matériaux) et de taxes acquittées en numéraire. De plus, la ville disposait de sa propre organisation militaire et policière, comme il a été dit, et recevait, si les circonstances l'exigeaient quelques troupes détachées par le gouverneur militaire de la province. Enfin, comme on l'a constaté, le seigneur de Vervins, de la prestigieuse race des Coucy, disposait du droit de commandement que nul avant Roquépine n'avait pensé à lui contester.

Vervins avec son marquisat constituait une enclave dans le gouvernement militaire particulier de La Capelle⁵⁰ et relevait directement du gouvernement général de Picardie.

Roquépine était un homme entêté ; mais les seigneurs de Vervins n'étaient pas moins déterminés. La querelle dura du mois de septembre 1639 au mois de mai 1668, soit pendant près de trente ans. Curieusement, les érudits vervinois du XIX^e siècle l'ont totalement ignoré. Il n'y en a aucune trace dans

Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne. Mémoires, t. XIV, 1968, p. 121-134). Il semble bien que le roi ait nommé un lieutenant à Vervins : il s'agit probablement de Robert de Petit, de la famille des seigneurs de Jouy de Volreux, époux de Claude de Proisy, qui mourut en défendant la ville contre les troupes du chef espagnol Antoine de Croy, comte de Rœulx, qui l'incendièrent totalement à la fin du mois d'octobre 1552 (A. Piete, *Essais historiques*, op. cit., p. 60 et E. Mennesson, *Histoire de Vervins*, p. 146-147).

47. Au point de l'organisation militaire, il existait des gouvernements généraux (une province) lesquels étaient subdivisés en gouvernements particuliers (La Capelle était le siège d'un gouvernement particulier).

48. Atlas 2a de Tavernier, d'après Mireille Pastoureau, *Les atlas français, XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, 1984.

49. Article 42 de la *Transaction* de 1573 (A. Piete, *Essais historiques*, op. cit., p. 291).

50. Il devait en être de même de la ville de Marle.

les archives municipales et paroissiales ni dans les minutes notariales qu'ils ont longuement analysées.

Le fait que ce différend soit, apparemment, resté une affaire purement seigneuriale, alors que la municipalité (le corps de ville) était pleinement concernée⁵¹, prouve bien, remarquons le, son importance.

Il appartenait à Isabeau de Coucy, veuve de Roger de Comminges et de René du Bec de Wardes, marquise douairière de Vervins, de dénoncer au roi Louis XIII – dont ses deux époux et elle-même avaient soutenu les intérêts – les agissements de Roquépine. Cette femme agissait comme chef de famille, une famille puissante et respectée, qui se trouvait attaquée dans son honneur.

Claude-Roger de Comminges, marquis de Vervins, né du premier mariage d'Isabeau avec Roger de Comminges, ne tarda pas à prendre la suite de la défense des intérêts familiaux dans le conflit avec Roquépine. Claude-Roger était un personnage important avec qui le gouverneur de La Capelle devait compter. Au mois de janvier 1632, il avait été chargé par Louis XIII de former un régiment d'infanterie avec des hommes recrutés dans le marquisat de Vervins et dans la Thiérache⁵². Claude-Roger en reçut le commandement avec le grade de colonel. Il est curieux de constater que dès sa formation cette unité fut envoyée dans le Languedoc, en 1633, afin de s'opposer aux menées du fameux Gaston d'Orléans, le frère du roi, qui avait imaginé soulever les protestants du Midi à son profit⁵³. Claude-Roger abandonna rapidement la carrière militaire : au début de l'année 1636, le roi l'appela à la Cour et le nomma son premier maître d'hôtel. Malheureusement, les extravagances de sa femme, Gabrielle-Angélique de Pouilly, la « folle marquise », déconsidérèrent le malheureux Claude-Roger⁵⁴.

Il est à remarquer que les deux antagonistes, l'un comme l'autre, étaient bien vus par le roi qui devait arbitrer leur conflit, car il avait besoin de leurs services réciproques, tout en affirmant son autorité suprême.

Le fils aîné de Claude-Roger de Comminges et d'Angélique-Gabrielle de Pouilly, Louis de Comminges, succéda à son père dans le titre de marquis de Vervins, à la mort de celui-ci survenue en 1655, et dans la charge de premier maître d'hôtel du roi (le nouveau roi était Louis XIV). Il était le filleul de Louis XIII et Mlle de Montpensier. Sa position à la Cour aurait dû lui valoir les égards du gouverneur de La Capelle, mais il éprouva la nécessité, en 1658, de faire réaffirmer

51. Claude Carême, auteur d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue en 1996 devant l'université de Reims, *Vervins de 1750 à 1789*, signale la disparition d'un registre des délibérations du début du XVII^e siècle des archives municipales de Vervins, correspondant à la période que nous étudions.

52. Voir *Le Régiment de Vervins* par A. Piette, *op. cit.*

53. Le régiment de Vervins, amalgamé avec celui de La Prée, recruté dans les Ardennes, combattit à Rocroi.

54. Voir E. Piette, «Les Minutes historiques», *op. cit.*, acte n° 63 du 10 février 1650, *La Thiérache*, t. V, 1877, p. 178-185, et tiré à part, p. 118-125 (l'auteur donne de scabreux et savoureux détails sur la vie parisienne de cette femme, qui battait son mari, qu'il a puisés dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*).

ses droits en justice, par les juges du siège-présidial du bailliage de Laon, devant les empiétements continuels.

Une nouvelle génération va continuer le débat: en face du nouveau marquis de Vervins, qui avait succédé à son père, se trouve le nouveau gouverneur de La Capelle qui n'est autre que le neveu du précédent⁵⁵.

Après son décès prématuré en 1663 (il avait 33 ans), sa veuve, Anne-Dieudonnée de Fabert, marquise douairière de Vervins, dame de Bancigny⁵⁶, terminera cette longue affaire, en tant que chef de famille. La procédure avait été initialisée par une femme, une femme la clôturera.

En 1668, Anne-Dieudonnée de Fabert passa un accord amiable avec le gouverneur de La Capelle. Mais les conditions avaient changé: le nouveau gouverneur, Roquépine, le neveu, n'avait pas le caractère de forban de son oncle; les deux parties étaient lassées de ce long conflit et la forteresse de La Capelle avait beaucoup perdu de son importance; enfin Louis XIV ne supportait pas les disputes de préséance et d'honneur chez les nobles.

Trente ans de procédure

Il serait fastidieux de présenter toutes les pièces figurant dans le dossier conservé aux Archives nationales qui ont été patiemment retranscrites par Eugène Creveaux. De même nous ne pouvons que résumer l'analyse desdits documents faite par cet érudit⁵⁷.

Si un différend d'une durée de 30 ans n'est pas anormal sous l'ancien régime, il est possible de faire ressortir quelques traits caractéristiques de cette querelle dont le pouvoir royal est à la fois juge et partie, puisqu'elle touche au domaine militaire, prérogative régaliennes. Ainsi apparaît la haute estime dans laquelle les rois Louis XIII et Louis XIV tenaient les seigneurs de Vervins. La réactivité des services centraux de la Guerre devant les protestations respectueu-

55. Il semble bien que le neveu n'ait pas succédé directement à l'oncle. En 1656, après la reprise de La Capelle sur les Espagnols (encore une fois), le gouvernement de La Capelle fut confié à Gabriel de Cassagnet, marquis de Tilladet. Sa fille épousa Louis-Gilles de Bouzet marquis de Roquépine, le neveu (et non le fils) de Michel de Bouzet de Roquépine. Le beau-père résilia sa charge au profit de son gendre. (Voir M. de Sars, *op cit.* p. 102 et 108).

56. Elle était la fille d'Abraham Fabert, devenu le maréchal de Fabert, qui avait participé activement à la reprise de La Capelle en 1637, alors qu'il était major au régiment de Picardie, et avait refusé le poste de gouverneur de la place. Dans sa vieillesse il séjournera au Château-Neuf de Vervins. Anne-Dieudonnée de Fabert épousera en 2^e noces, Claude-François de Mérode, marquis de Trélon, en 1677. Son 1^{er} mariage avec Louis de Comminges avait été célébré à la Cour en présence du roi Louis XIV et de la reine-mère Anne d'Autriche.

57. E. Creveaux a reproduit l'erreur récurrente selon laquelle Isabeau aurait administré Vervins après le décès prématuré de son frère Jean III de Coucy; il ne tient pas compte du rôle de sa mère, la veuve de Jacques II, douairière de Vervins. De même, il attribue, à tort, à Claude-Roger de Comminges la procédure devant le siège-présidial de Laon, en 1658, alors que le demandeur à cette instance est son fils, Louis, puisque Claude-Roger est décédé en 1655.

ses desdits seigneurs, en raison de leur position privilégiée à la Cour, est à noter. Mais les responsables des bureaux de la Guerre sont très logiques dans leur démarche : ils cherchent à apaiser les antagonistes et à s'informer sur les prétentions de chacun. L'agressivité du gouverneur de La Capelle, Michel de Bouzet de Roquépine, qui ne tenait aucun compte des ordres royaux, commettait de constants excès de pouvoirs allant jusqu'à empiéter sur les compétences territoriales du gouvernement de Champagne, dont dépendait Aubenton, n'a pas été sanctionnée. Il s'est maintenu – toujours à la limite de la légalité – en raison de son aptitude de chef capable de diriger et de réprimer en cas de besoin des soldats qui, à l'époque, n'étaient que de mauvais sujets tout prêts à devenir des soudards.

La royauté avait besoin d'officiers énergiques sur une frontière très exposée. Roquépine, plongé dans l'action, faisait la guerre sans état d'âme. Les seigneurs de Vervins, plus souvent à la Cour que dans leurs terres, restaient attachés à leurs droits d'une façon passéiste.

Le problème, pour les seigneurs de Vervins, était d'apporter la preuve de leurs droits : en effet, l'autonomie du marquisat de Vervins par rapport au gouvernement militaire de La Capelle résultait, comme souvent sous l'ancien régime, d'une longue pratique coutumière et non de textes précis. Il leur fallait donc recourir à des enquêtes, des témoignages afin d'établir un faisceau de présomptions concordantes à leur profit.

Ainsi ont été sollicités des militaires à la retraite, des maires et syndics de communautés villageoises, des titulaires de charges et offices, des magistrats, des bourgeois. La plupart avaient eu à se plaindre des agissements de Roquépine ou tout au moins en avaient eu connaissance. Le gouverneur de La Capelle, avec les soldats qu'il commandait, levait des taxes, réquisitionnait des vivres, du blé, des fourrages, du bois de chauffage, des matériaux, organisait des corvées de transports et de travaux, à sa propre guise sans que les paysans, terrorisés, puissent s'y soustraire.

Le nouvel examen des pièces du dossier des Archives nationales fait apparaître que dans plusieurs « mémoires » du seigneur de Vervins, qui répondent aux prétentions de Roquépine, l'argumentaire ne porte que sur des revendications d'autonomie militaire – et non d'honneur nobiliaire – à savoir, en substance : 1^{er} que Vervins a toujours relevé directement du gouverneur général de Picardie ; 2^e qu'il y a toujours eu un gouverneur particulier dans la ville de Vervins et 3^e que ce gouvernement particulier existait bien antérieurement à l'édification de la forteresse de La Capelle.

Les différentes phases du conflit

1^{er} Une première période pendant laquelle le marquis de Vervins parvient, avec un certain succès, à contrecarrer les entreprises du gouverneur de La Capelle, vers la fin du règne de Louis XIII.

Dans le différend trentenaire opposant le gouverneur de La Capelle et le marquis de Vervins et leurs successeurs respectifs il est possible de distinguer, d'après l'examen des documents, deux phases.

La première période, entre 1639 et 1650, s'étend sur la fin du règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV, c'est à dire pendant l'exercice des premiers ministres Richelieu et Mazarin. Les décisions prises par l'autorité royale penchent plutôt en faveur du marquis de Vervins.

Ainsi, un ordre du roi, Louis XIII, en date du 18 novembre 1640, sur le rapport du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, gouverneur général de la province de Picardie, « fait défense au sieur de Roquépine d'envoyer aucun ordre, pour quelque cause que ce soit, en la ville de Vervins » en attendant que Sa Majesté « soit informée des raisons invoquées de part et d'autre et de l'usage ancien à cet égard ».

Évidemment, Claude-Roger de Comminges s'empressa de rassembler des témoignages en sa faveur. Le duc de Chaulnes, gouverneur militaire général de la Picardie, qui avait rapporté l'affaire devant le roi, comme il a été dit ci-dessus, donne un certificat favorable. Il en est de même de la part de plusieurs officiers de la garnison de La Capelle, qui servaient alors sous les ordres de Roquépine, mais avaient déjà servi, pour la plupart, sous les ordres de René du Bec de Warades, son prédécesseur, ainsi Samuel de Huppy, lieutenant du roi à La Capelle, c'est à dire assistant du gouverneur (nous l'avons déjà rencontré à l'occasion de la signature de son contrat de mariage au Château-Neuf de Vervins).

Claude-Roger de Comminges, marquis de Vervins, résidait rarement dans sa demeure de Vervins (le Château-Neuf, l'actuel hôtel de la sous-préfecture) ; il était le plus souvent auprès du roi où il exerçait la charge très enviée de premier maître d'hôtel, dans des conditions difficiles pour lui, car il était l'objet des rai- lleries des courtisans à cause des extravagances de son épouse. Il a dû contacter toutes ses relations pour obtenir des attestations en sa faveur.

Le marquis de Vervins n'a pas eu, semble-t-il trop de difficulté à rassembler les témoignages en sa faveur, comme il a été dit. Le gouverneur de La Capelle était craint pour ses perpétuelles exactions ; ceux qui en souffraient ont osé s'exposer à ses représailles.

Il n'est, d'ailleurs, pas possible d'évoquer la période néfaste de la guerre de Trente Ans en Thiérache sans mentionner le témoignage, vécu au jour le jour, du notaire de Marle, Nicolas Lehault, qui a été redécouvert par Amédée Piette, au milieu du XIX^e siècle, et publié par Léandre Papillon, les deux précurseurs de la Société archéologique de Vervins.

Par ailleurs, le roi confirme le sieur de Grandmont, lieutenant au gouvernement de Vervins et les échevins de la ville dans leurs fonctions et leurs charges (26 juin 1641), ce qui prouve qu'ils n'ont commis aucune faute en s'opposant, sur le terrain à Roquépine, alors que Claude-Roger de Comminges était à la Cour⁵⁸.

58. Il s'agit de Claude-Henri de Grandmont (E. Creveaux le nomme par erreur Grammont), seigneur de Lerzy, qui avait signé au contrat de mariage de René du Bec et d'Isabeau de Coucy, sa cousine germaine. Il était le fils de Simon de Grandmont, seigneur de Lugny, Voharies, Villechevreux, gendre de Jacques 1^{er} de Coucy, ayant épousé sa fille Jossine. Claude-Henri de Grandmont commandait la place de Vervins pour le roi en l'absence du seigneur, Claude-Roger de Comminges (E. Piette, les « Minutes historiques », *op. cit.*, *La Thiérache*, t. VIII, 1881-82, p. 238 et tiré-à-part, p. 320 (table analytique)).

Enfin, le conseil d'Etat du roi (organe suprême dont le rôle préfigure notre institution actuelle) rendit un arrêt, le 24 octobre 1643, « portant décharge aux habitants de la ville de Vervins et des villages de Voulpaix, Burelles, Saint-Pierremont, Fontaine, Landouzy-la-Ville et Curbigny⁵⁹ de la subsistance [de l'obligation de nourrir et de loger] à laquelle ils avaient été imposés pour la compagnie de chevaux-légers du sieur de Roquépine, gouverneur de La Capelle». Le texte de l'arrêt se termine par l'affirmation péremptoire et définitive selon laquelle les habitants desdits lieux ne relèvent pas du gouvernement de La Capelle mais du gouvernement de la province (de Picardie). En conséquence de quoi, l'intendant de Picardie, doit « décharger lesdits habitants des impositions qui avaient été mises à leur charge ».

Les habitants de la Thiérache étaient véritablement pressurés, alors que l'activité économique était paralysée par les combats et la présence continue des troupes qui vivaient sur le pays. Des contributions de guerres énormes venaient s'ajouter à une fiscalité ordinaire déjà forte⁶⁰.

Roquépine était complètement désavoué, mais il n'était pas sanctionné. Le corps de ville de Vervins fit signifier l'arrêt du conseil d'Etat au gouverneur de La Capelle le 4 décembre 1641.

Mais les impératifs de la défense étaient toujours présents : le royaume de France était, depuis 1635, de nouveau en guerre (la guerre de Trente Ans) contre l'Espagne et l'Empire, dit autrichien, s'étendant sur l'Allemagne et les Pays-Bas (la Belgique). Les autorités civiles avaient compétence en matière d'approvisionnement militaire. A titre d'exemple, à la même époque, le subdélégué (fonction analogue à celle de sous-préfet) de Saint-Quentin, agissant au nom de l'intendant (fonction proche de celle de préfet) de Soissons confirme le mandement du gouverneur de La Capelle par lequel la ville de Vervins est obligée d'envoyer dix hommes pour travailler aux fortifications de Landrecies (5 mars 1643).

De même, dès 22 juillet 1641, Louis XIII ordonnait au marquis de Vervins (Claude-Roger de Comminges) « d'assembler le plus grand nombre d'hommes qu'il trouvera sur l'étendue du bailliage de Vermandois, capables de porter les armes, adroits et guerriers, pour la défense de la frontière et des passages de Champagne ». Il s'agit en effet de remplir les vides causés dans le régiment de Vervins par les combats, les maladies, les désertions⁶¹.

Il est à remarquer que le gouvernement royal ne se préoccupait pas, avant la nomination de Roquépine, de la dualité de compétences militaires ; il la favo-

59. Ces villages, avec la ville de Vervins, formaient le marquisat de Vervins. Curbigny est un village disparu sur Houry et Gronard (A. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, 1871, p. 90-91).

60. On trouve dans les attendus de l'arrêt du conseil d'Etat la somme énorme de 23 445 livres imposée pour la subsistance de la « prétendue » compagnie de chevaux-légers du sieur de Roquépine. Non seulement la ville de Vervins et son marquisat bénéficièrent de ce dégrèvement mais aussi la ville de Marle (qui était également une enclave autonome dans le gouvernement de La Capelle) et Aubenton (qui dépendait du gouvernement général de la province de Champagne).

61. A. Piette, *le Régiment de Vervins*, *op cit.*, p. 28.

risait même, puisque alors que le gouverneur de La Capelle pouvait mobiliser les hommes de sa circonscription, le marquis de Vervins avait, comme on l'a vu, l'ordre d'y lever, en 1632, un régiment, « le régiment de Vervins ».

Outre l'énorme ponction en argent pour les besoins de la guerre et les exactions de toute sorte exercées par la soldatesque, la Thiérache devait fournir des contingents d'hommes de plus en plus importants : les champs restant inculés faute de bras pour les cultiver ; les animaux domestiques avaient disparu, réquisitionnés ou volés ; la plupart des habitants des villages avaient fui en raison de la misère, de la famine, des épidémies. Ceux qui restaient vivaient misérablement ; seules les villes fortes, telles que Vervins, Guise et Aubenton, pouvaient offrir un abri précaire.

2^e Une seconde période au cours de laquelle le gouverneur de La Capelle, profitant de la rébellion des habitants de Vervins, retourne la situation à son profit, au début du règne de Louis XIV.

A la suite de l'arrêt du conseil d'Etat du roi, M de Roqu'épine parut laisser les Vervinois tranquilles pendant quelque temps ; mais il n'avait pas renoncé à ses prétentions, profitant de la minorité du roi Louis XIV et de la régence de la reine-mère Anne d'Autriche et, aussi, de la vieillesse du marquis de Vervins, Claude-Roger de Comminges, il donna, de nouveau, des ordres aux habitants de Vervins et des environs et leur défendit d'obéir au sieur de Grandmont, lieutenant de la place de Vervins, qu'il considérait comme un usurpateur. Évidemment, le seigneur de Vervins, en réplique, interdit à ses sujets de déférer aux injonctions du gouverneur de La Capelle qu'il estime toujours non fondé dans ses prétentions.

Mais, au début du mois de février 1649, Roqu'épine tenta un coup de force en plaçant 800 soldats et miliciens supplétifs dans la ville. Bien entendu, la municipalité de Vervins, relayée par son seigneur, protesta auprès du jeune roi et de la régente.

Avec ce coup de force, le conflit entra dans une phase plus violente. Un incident regrettable, survenu l'année suivante, va envenimer les choses et provoquer un revirement de la situation. Le dossier des Archives nationales contenant des billets adressés par le gouverneur de La Capelle aux habitants de Vervins permet de suivre, jour par jour, ces événements dramatiques.

Le 10 juin 1650, Roqu'épine, depuis La Capelle, fait savoir aux Vervinois que « les régiments du Plessis et Dutort, partant de La Capelle, iront loger à Vervins, où il leur sera fourni le pain de munition les habitants qui en feront l'avance seront remboursés par le munitionnaire général, et au, surplus, une livre de viande par jour à chaque soldat et aux officiers à proportion ». Il ajoute enfin « qu'il ne sera souffert aucun désordre ».

Un second billet du même jour (il y a à peine 4 lieues entre La Capelle et Vervins) est beaucoup plus comminatoire : « Il est expressément ordonné aux habitants de Vervins de recevoir dans leur ville les régiments du Plessis et Dutort ; à faute de ce faire, nous ordonnons aux commandants desdits régiments de se loger et bien se barricader dans les faubourgs, où nous leur ferons porter le pain de munition, et de faire la guerre auxdits habitants comme rebelles et ennemis du

Roi ». Ce billet se termine par la menace suivante : « Nous tiendrons les envoyés [des habitants] prisonniers pour que leurs têtes répondent de tous les maux qui seront faits ».

Le 12 juin, Roquépine, toujours de La Capelle, adressa deux nouveaux billets à « Messieurs les gens de justice et échevins de Vervins », dans lesquels il constatait que « les habitants de la ville, non contents d'avoir refusé l'entrée aux troupes du Roi, pour leur sûreté et contre les ennemis de l'Etat, ont tiré sur elles et ont tué plusieurs soldats ». Il précisait qu'il avait « envoyé son tambour pour savoir par quel ordre cela avait été fait et qui sont les principaux acteurs de la mutinerie » et qu'il allait prendre des mesures pour « pourvoir à telle sorte de désordre pour qu'il n'empire pas ni ne puisse apporter d'autre préjudice au service de Sa Majesté ». Enfin, il « ordonnait aux membres de la municipalité de sa part [de Sa Majesté], de faire cesser cette rébellion sinon le crime commis contre Elle leur sera imputé ».

Le second billet contient une menace encore plus directe : « Nous mandons à tous les habitants de Vervins qui sont bons sujets et serviteurs de Sa Majesté, s'ils ne sont pas assez forts pour faire exécuter Ses ordres, de sortir dans les 24 heures avec leurs familles et tout ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance, auxquels nous promettons escorte pour se retirer en quel lieu qu'il leur plaise ». Il était clair que Roquépine envisageait une exécution militaire contre les mutins qui seraient restés dans la ville.

Un autre billet, sans date, est un « avis du gouverneur de La Capelle aux sieurs Pothin et Gobinet de faire cesser la situation et de recevoir les troupes du roi »⁶².

Puis, le 13 juin, suit « un ordre du gouverneur de La Capelle, à ceux de Vervins, de loger les bagages et les soldats des régiments du Plessis et Dutort en lieu de sûreté, à peine d'en répondre sur leur propre [vie] ». Le 16 juin l'ordre est réitéré, avec la concession que « les soldats seront désarmés », mais avec l'obligation de fournir du blé ou de la farine pour le pain de munition », faute de quoi, précise, Roquépine, « je vous ferai la guerre comme désobéissants et ennemis du Roi ».

Après avoir causé un événement aussi grave, les habitants de Vervins ont dû se plier bon gré mal gré, aux ordres de Roquépine, pour éviter les sanctions collectives. Le dossier des Archives nationales ne contient aucune trace de la recherche des coupables et de leur punition. Il semble que l'affaire n'ait pas eu de suites fâcheuses : les Vervinois l'avaient échappé belle, connaissant le caractère autoritaire de Roquépine !

62. E. Creveaux écrit Pothier. Il doit s'agir de Jacques Pothin, lieutenant en la justice de Vervins, homme de tout métier, qui s'était fait remarquer en exemptant du service militaire les jeunes gens qui lui donnaient des pots de vin L'autre notable est Antoine Gobinet, receveur de la chambre à sel de Vervins et procureur fiscal du marquisat de Vervins (c'est à dire administrateur) (voir E. Piette, « les Minutes historiques », *op. cit.*, *La Thiérache*, 1881-1882, p. 238 et 245 et tiré-à-part., p. 321 et 328.

Profitant de sa position de force et de la peur des Vervinois, le gouverneur de La Capelle écrit, le 27 juin, au maire et aux habitants de Vervins pour leur rappeler que l'ordre que le maréchal du Plessis-Praslin leur avait donné d'envoyer 60 setiers de blé, mesure de Paris, n'a pas été exécuté ; de même que les commis des gabelles (de la chambre à sel de Vervins) n'ont pas voulu envoyer du sel de subsistance aux régiments pour cause du «péril des chemins». Il s'offre de fournir une escorte pour les chevaux qui transporteront ces fournitures «en m'avertissant du jour et de l'heure que vous serez prêts» (quelle générosité !).

Les Vervinois avaient, incontestablement, commis un crime de lèse-majesté en tuant des soldats du roi. Nous en ignorons le nombre. Roquépine écrit «plusieurs» : même s'il a quelque peu exagéré, l'affaire n'en reste pas moins grave. Il convient de noter le degré de détermination et d'entraînement aux choses militaires des bourgeois de Vervins enrôlés dans la milice locale. L'incident s'est déroulé entre le 10 et le 12 juin 1650, probablement le 11. Prévenus de l'arrivée des régiments que Roquépine envoyait dans leur ville, les Vervinois ont fermé les portes. Armés d'armes à feu obsolètes, du haut de leurs remparts vétus-tes, ils ont tiré et atteint des soldats de métier mieux équipés qu'eux. Les soldats et leurs officiers ne devaient pas s'attendre à pareil accueil !

Les habitants de Vervins s'étaient trompés d'ennemis. A ce sujet, nous ne pouvons que reproduire le commentaire, très pertinent, d'Eugène Creveaux : «Ce qui rendait tragique, écrit-il, la lutte entre les Vervinois et le gouverneur de La Capelle, c'est qu'elle atteignait son caractère le plus aigu au moment où les Espagnols étaient à nos portes et s'apprétaient à envahir la Thiérache. Au lieu de se diviser, de se faire la guerre pour de vaines questions de prestige, c'était le moment de faire l'union pour mieux résister aux entreprises de l'ennemi. La sécurité du royaume commandait de mettre fin le plus tôt possible à des luttes fratricides qui ne pouvaient que manquer d'affaiblir la résistance»⁶³.

Le gouvernement de la régence de Louis XIV intima aux Vervinois, par mandement du 23 décembre 1650, d'obéir aux ordres de M. de Roquépine. De plus, revenant sur les décisions de son prédecesseur, le roi précisait que «la ville et les lieux dépendant du marquisat de Vervins sont situés dans le gouvernement de La Capelle et ont de tout temps reconnu le gouverneur de ladite place. En conséquence, Sa Majesté ordonne très expressément à tous les habitants de ladite ville de Vervins et à ceux des villages dudit marquisat de reconnaître le sieur de Roquépine, gouverneur de ladite place de La Capelle, qui y commandera».

Mais, le gouvernement royal, qui savait faire preuve de magnanimité en ne sanctionnant pas l'acte de rébellion des Vervinois, savait aussi manier la diplomatie pour conserver les hommes qui lui étaient fidèles. Le dossier des Archives nationale contient, en effet, un placard imprimé – donc destiné à être affiché – portant la copie de la décision de nomination, le 30 janvier 1651, «du sieur mar-

63. Ce texte a été écrit sous l'Occupation en 1943 !

quis de Vervins, premier maître de notre hôtel, à la fonction de commandant militaire de la ville de Vervins et des lieux qui en dépendent». Claude-Roger de Comminges recevait donc une consolation. Il mourra quatre ans après.

La ville de Vervins est au cœur de la tourmente de 1650 à 1653

La belle conduite des Vervinois

Les pièces du litige entre la gouverneur de La Capelle et le seigneur de Vervins ne font pas état des faits de guerre : la guerre étrangère et les luttes civiles. Les habitants de Vervins n'auront pas à imaginer quelle sera la punition infligée par le roi pour l'assassinat de ses soldats. De même que Roquépine ne pourra exercer sa vengeance. Pour la bonne compréhension des événements nous sommes obligés de résumer ici, en marge de ce conflit quelques épisodes militaires.

Le 17 juillet 1650, les Espagnols s'emparèrent, de nouveau, de la forteresse de La Capelle après un siège de 17 jours ; ils garderont leur conquête durant six ans. C'est la fin de la carrière de Roquépine.

L'ennemi rentra dans Vervins le 6 août 1650 sans rencontrer de résistance ; la garnison espagnole occupera la ville jusqu'au mois de mai 1651, d'où elle sera chassée après deux jours de siège. Mais dans la nuit du 21 au 22 octobre de la même année, le duc de Wurtemberg, chef des impériaux, investit la ville ; cependant, devant la résistance des milices bourgeoises et de toute la population vervinoise, il se retire le 24 en incendiant les trois faubourgs.

Le 22 octobre 1652, Vervins dut ouvrir ses portes devant une troupe espagnole qui menaçait de l'anéantir sous le feu de ses canons. L'ennemi occupa la ville avec une forte garnison ; mais le 2 novembre, le chef espagnol ayant commis l'imprudence de sortir avec tout son monde pour aller razzier la campagne, trouva, à son retour, les portes fermées et dut se retirer devant la ferme détermination des habitants.

Le premier ministre, le cardinal Mazarin, comprenant l'intérêt stratégique de Vervins, puisque La Capelle était tombée, félicita les habitants pour leur belle conduite, leur détacha quelques hommes de la garnison de Guise et fit travailler à la réparation des remparts et à l'édition d'une plate-forme d'artillerie en terre (le cavalier de La Basse-Suisse).

Dès le 14 janvier 1653, l'ennemi se présenta, encore une fois, devant Vervins pour l'assiéger. Les habitants, après une belle résistance, durent signer une capitulation honorable le 19 et une garnison adverse occupa la ville. Mais, à partir du 25 du même mois, les troupes françaises, avec Turenne à leur tête, commencèrent un nouveau siège qui se termina victorieusement le 28 : l'ennemi quitta la ville non sans avoir commis des pillages.

La guerre avec l'Espagne continua jusqu'au traité des Pyrénées en 1659. La ville de Vervins fut encore mise à contribution ; ainsi en 1657, fut-elle taxée pour 6000 livres par l'intendant de Soissons, et non par le gouverneur de La Capelle (petite satisfaction d'amour propre).

Imposition Sur la Paroisse de Prisces
dans le Bourg & le Fort de la Capelle
des 6000 livres pour 300 matelas et
300 couvertures pour le garnison
de la Capelle.

22 Juin 1657



DE PAR LE ROY.



MAIESTE considérant qu'il n'y a point d'habitans dans le Bourg & Fort de la Capelle qui puissent donner le logement, ny aucune commodité pour le coucher des Gens de guerre qui y sont en garnison; & que la despende de leur fournir vne fois des matelats & couvertures est mediocre & nécessaire pour la conseruation de ladite place & du pays: SA MAIESTE A ORDONNÉ ET ORDONNE, que par le sieur de Villemontée Conseiller ordinaire en son Conseil d'Estat, Intendant de la Justice, Police, & Finances en la Generalité de Soissons, il sera incessamment imposé sur tous & chacuns les contribuables du Gouvernement de ladite place de la Capelle, qui sont de ladite Generalité de Soissons, la somme de six mille livres, pour être employée au payement de la quantité de trois cens matelats, & trois cens couvertures de lit, suivant le marché qui en sera fait par le sieur de Roqueline Gouverneur de ladite place, ou par celuy qui y commandera en son absence: VOULANT fa Maiesté que pour faciliter le payement de ladite somme, elle soit mise entre les mains du Sergent Maior de ladite place, lequel en donnera ses quittances aux contribuables à icelle; lesquels seront contraints à payer leurs cotte-parts de ladite imposition de six mille livres, par les voyes accoustumées pour les deniers & affaires de sa Maiesté, en vertu des Ordonnances dudit sieur de Villemontée. FAIT à la Fete le douziesme Iuin mil six cens cinquante-sept. Signé, LOVYS. Et plus bas, LE TELLIER.



François de VILLEMONTE Conseiller du Roy au son Général d'Estat, Intendant de la Justice, Police, & Finances, & près des Troupes de sa Maiesté en la Generalité de Soissons; Aux Manans & Habitans de la Paroisse de la Capelle — Salut, Nous vous mandons & ordonnes d'imposer & lever en toute diligence la somme de quarante livres, pour la part que doit porter votre Paroisse, de la somme de six mil livres, mentionnée en l'Ordonnance de sa Maiesté, du douziesme du présent mois, dont copie est cy-dessus imprimée; & conformément à icelle vous payerez ladite somme entre les mains du sieur —
Sergent Maior de la garnison de la Capelle. FAIT le vingt-deuxiesme jour de Iuin mil six cens cinquante-sept.

Villemontee

111

Ordonnance en date du 22 juin 1657 adressée par l'intendant de la généralité de Soissons aux habitants de la paroisse de Prisces pour le paiement au sergent major de la garnison de La Capelle de la somme de 40 livres, quote-part des 6 000 livres destinées à l'achat de 300 matelas et de 300 couvertures de lits « pour le coucher des gens de guerre » (Arch. nat., T* 201/145).

Ultime tentative pour faire reconnaître l'autonomie militaire de la terre de Vervins

Le nouveau seigneur de Vervins, Louis de Comminges, qui avait succédé à son père, voulut probablement profiter des bonnes dispositions de Louis XIV, qui vint en Thiérache à maintes reprises entre 1653 et 1657, pour faire affirmer l'autonomie militaire du marquisat de Vervins et annuler ainsi les dispositions de l'ordonnance royale de 1650 au profit du gouvernement de La Capelle. La rébellion des habitants de Vervins était oubliée et un nouveau gouverneur s'était installé à La Capelle.

Louis de Comminges fit ouvrir, en 1658, une enquête par un conseiller du siège présidial de Laon : onze gentilshommes et notables bourgeois de la Thiérache y répondirent favorablement, mais la procédure judiciaire n'eut pas de suite.

Épilogue : le démantèlement de la forteresse de La Capelle ; la création du gouvernement militaire de Vervins.

Comme il a été dit, la veuve (en premières noces) de Louis de Comminges, Anne-Dieudonnée de Fabert, marquise douairière de Vervins et comtesse de Bancigny, traita avec Gilles-Louis de Bouzet de Roquépine (le neveu du fameux marquis) pour mettre un terme définitif à la querelle, à la fin du mois de décembre 1668, en reconnaissant son autorité.

Déjà la forteresse de La Capelle était devenue inutile, puisque la frontière avait été repoussée vers le nord. A partir de 1663 elle commença à être démolie et ses matériaux vendus quand ils n'étaient pas pillés. Louis XIV ordonna, le 18 avril 1674, la suppression de son gouvernement militaire dont une partie du territoire a constitué le gouvernement militaire de Vervins créé pour la circonstance⁶⁴ : curieux retournement de l'Histoire !

Quels enseignements peut-on tirer de cette affaire ?

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de l'étude de ce long conflit, compte tenu de nos connaissances sur l'histoire de la Thiérache et, spécialement, de son passé militaire ?

S'agissant de l'analyse du dossier, successivement par Eugène Creveaux, qui a consulté l'original, puis par Jean Preux qui n'a eu en main que le manuscrit de Creveaux, nous pouvons affirmer, à la relecture de cet original, aux Archives

64. E. Mennesson, « Suppression du gouvernement de La Capelle », *La Thiérache*, t. XIV, 1890-91, p. 56-57. M. de Tansus, avec le titre de lieutenant du roi au gouvernement de Vervins, fut le premier gouverneur du nouveau gouvernement militaire de Vervins (E. Piete, *les Minutes historiques, op cit.*, tiré à part, p. 195-196 (acte n° 139 du 7 décembre 1674)).

nationales, que, même si l'on peut, probablement, trouver une origine lointaine de l'affaire dans le remariage d'Isabeau de Coucy, dame et seigneur de Vervins, avec René du Bec de Wardes, gouverneur de La Capelle, le différend n'apparaît jamais, du côté vervinois, comme une demande à caractère patrimonial et seigneurial, ni même comme une affaire d'honneur nobiliaire, ou encore d'affirmation de l'autonomie municipale, même si ces derniers points peuvent, vraisemblablement, se profiler en filigrane. Il semble bien s'agir d'une revendication, de part et d'autre, strictement administrative et d'autorité de commandement strictement militaire, à l'échelon local mettant en jeu la compétence suprême du gouvernement royal qui doit arbitrer. C'est une rivalité moderne et non pas féodale.

L'affaire relance, par ailleurs, l'intérêt pour la ville de Vervins, une ville fortifiée au moyen âge, dont les remparts ont été tant bien que mal entretenus et réparés au cours de siècles sans bénéficier des progrès techniques inventés par les ingénieurs italiens dont Vauban s'est inspiré, à l'exception du cavalier de terre édifié en 1652. Vervins a complété utilement la défense de la frontière, avec Guise et La Capelle, dont les fortifications sont modernes. La milice bourgeoise de Vervins se comporte comme une troupe aguerrie. A chaque période troublée, où la guerre civile vient s'ajouter à la guerre étrangère : la guerre de Cent Ans et la lutte entre Armagnacs et Bourguignons, les guerres de Religion et la Ligue⁶⁵, la guerre de Trente Ans et la Fronde, Vervins constitue un enjeu d'importance pour les belligérants.

Après le démantèlement effectif de la place forte de La Capelle en 1674, les bourgs, villages et lieux de son gouvernement furent redistribués entre les places fortes voisines. C'est ainsi que les 20 paroisses situées au sud de la Serre, «jusques au pays laonnois» furent rattachées à La Fère, «à l'exception du village de Saint-Pierremont que Sa Majesté a joint au gouvernement de Vervins» précise l'ordonnance royale du 18 juin 1674⁶⁶: c'était confirmer l'existence légitime de ce gouvernement de Vervins et maintenir dans sa circonscription, comme par le passé, les villages de son marquisat. L'autonomie militaire de la «bonne ville de Vervins» aura duré plus longtemps que la place royale de La Capelle, créée par François 1^{er} et démantelée par Louis XIV!

Alain BRUNET et Jean-Paul MEURET
SAHVT GRAT

65. E. Thierry, «les Vervinois et la paix de Vervins», *La Paix de Vervins, 1598*, Vervins-Laon, SAHVT-Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 75-96.

⁶⁶ Mennesson, *ibidem*. La Serre apparaît alors comme la limite méridionale du pays de Thiérache.